



AXWAY

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LES ÉCHOS D'AOÛT 2023

## NEWS

### FOCUS DEMENAGEMENT !

#### Trinity !

Depuis l'annonce du déménagement vers la Tour Trinity, plusieurs visites ont été réalisées à la tour Trinity.



Un groupe de pilotage a été créé. Des réunions bimensuelles sont planifiées afin de suivre l'avancement de l'aménagement Trinity.

Le retour des dernières visites est plutôt positif. L'étage est lumineux et agréable. Mais le **bruit est une source d'inquiétude**. La direction a pris en compte ce point d'alerte émis par tous afin que des solutions soient apportées pour réduire le niveau de bruit à défaut de pouvoir l'éliminer totalement.

En termes d'agencement des espaces de travail. La direction est accompagnée d'un architecte au moins.

Les prévisions :

- **148 espaces** de travail en Open-space.
- **Aucun bureau** ne sera attribué.
- **2 salles de réunion** d'une capacité de 8 et 12 personnes.
- Événements: réunions d'agence, workshop... nécessitant des salles plus spacieuses, des solutions comme la location seront mises en œuvre.



La CFDT a soulevé le fait que les salariés doivent être intégrés à l'amont du projet de déménagement. La direction assure qu'ils seront appelés à participer au **groupe de tests** qui sera mis en place. Pour nous, la participation des salariés dans ce projet est essentielle pour une forte adhésion de tous. **Ce déménagement est le vôtre ! Il impactera vos conditions de travail c'est important d'y prendre part.**

L'intersyndicale CFDT-CGT a déjà envoyé une 1<sup>ère</sup> liste de questions à la direction qui évoluera, avec probablement aussi, vos questions, interrogations et suggestions. **Ecrivez-vous.**

N'hésitez pas à solliciter vos élus et représentants de l'Intersyndicale qui vous informeront à chaque avancée du projet.

**Restez informé !**



La CFDT reste vigilante et veille !

### ET GRENOBLE ?

#### Ça déménage aussi !

Le bail pour les locaux de Grenoble prend fin en novembre 2023. Il a été demandé à l'équipe sur place si elle préférerait rester dans le secteur de Meylan ou se rapprocher de la gare ?

La majorité de l'équipe a choisi le secteur de la gare.

Actuellement des visites sont en cours, il semblerait que le choix se porterait sur du « *regus* » comme à Lyon, c'est-à-dire des postes de travail dans un espace de coworking.

Nous suivons ce dossier avec attention car nous sommes soucieux du bien être des salariés quelque soit leur site.

Bonnes vacances !

### LA STRATEGIE N'EST PAS LA BONNE !

#### Avis défavorable du CSE

Au CSE de juillet, les élus ont rendu un avis négatif sur situation économique et financière d'Axway ainsi que sur la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise.

Comme chaque année le cabinet ACEE nous a présenté le bilan pour l'année 2022 et les orientations stratégiques pour 2023 et les années à venir.

Après l'activité plate de ces 3 dernières années Axway a connu une forte reprise en 2022 qui semble continuer en 2023, principalement avec de nombreux passages en souscription.

Il y a une volonté de rationaliser les lignes de produits (arrêt Apccelerator, Streamdata, Syncplicity) mais aussi d'ouvrir des offres sur la ligne API (market place, Amplify integration...). L'offre IPAAS qui faisait défaut a été comblée par l'acquisition de DX CHANGE. Quant à l'acquisition d'Advalvas, elle permet de renforcer la gamme B2B EDI.

Cependant, des interrogations subsistent, la société a fait le choix de se concentrer sur les clients existants ; migration, upsell, le nombre de nouveaux clients est infime. Toutefois, la société ne pourra pas continuer à miser sur des passages en souscription pour augmenter son CA car la plupart des gros clients ont déjà franchi le cap.

Les dernières acquisitions dont Axway s'est récemment séparées ont finalement été une perte de plusieurs millions pour la société. Il est donc logique de rester prudent concernant le bénéficiaire qu'apportera l'achat de DX CHANGE ou d'Advalvas.

Par ailleurs, la baisse régulière des effectifs ces dernières années est également inquiétante. Le Taux d'attrition est de 25% alors que la moyenne nationale est de 15%.

**La société continue cependant d'afficher un objectif à 500 millions**

Si 2023 semble être dans la continuité de 2022, les années suivantes nous inquiètent. La stratégie proposée par Axway actuellement ne nous paraît pas adaptée pour atteindre les objectifs envisagés.

C'est pourquoi le CSE a rendu à l'unanimité un avis négatif tant sur les orientations stratégiques d'Axway que sur la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise y compris sur l'utilisation du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche.

**Avis motivé et détaillé du CSE.**



#### Calendrier du dialogue social dans l'entreprise

CSE Ordinaire	Le 26 septembre 2023
Groupe de travail, Négociations	Les 11, 15 septembre



## EFFECTIFS FRANCE :

### Pas d'évolution en perspective

En juin 2023 Axway comptabilisait un effectif total en France de 430 salariés dont 135 femmes et 295 hommes. Alors qu'à la même période en juin 2022, l'effectif était de 461.

La baisse de l'effectif persiste et la direction d'Axway ne cherche pas à accroître le nombre de salariés ni remplacer les départs. Lors du CSE la direction a expliqué, cette baisse par la réorganisation opérée en début de l'année.

En somme, l'heure n'est pas à une augmentation des effectifs, pourtant, l'activité est en forte progression et les objectifs en termes de chiffres sont très ambitieux.

Sites	Avril 2023		Mai 2023		Juin 2023	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Paris	129	282	131	283	131	284
Lyon	2	7	3	7	3	7
Grenoble	1	5	1	5	1	4
<b>Total par site</b>	<b>132</b>	<b>294</b>	<b>135</b>	<b>295</b>	<b>135</b>	<b>295</b>
<b>Grand Total</b>	<b>426</b>		<b>430</b>		<b>430</b>	

## BULLETIN DE PAIE

### Évolue au 1<sup>er</sup> juillet

Mise en place par un [arrêté du 31 janvier 2023](#), publié le 7 février 2023, une nouvelle rubrique libellée « *montant net social* » apparaîtra sur le bulletin de paie. Il correspond au revenu net après déduction de l'ensemble des prélèvements sociaux obligatoires sans modification du montant du salaire.

Cette première évolution du bulletin de paie constitue une des nombreuses étapes à venir. L'intérêt de cette nouvelle mention sur le bulletin de paie, selon le ministère des Solidarités est de « *mieux informer les salariés sur les ressources prises en compte pour le calcul de leurs droits* » au RSA ou à la prime d'activité en les faisant apparaître de manière lisible et uniforme sur les fiches de paie.

D'ailleurs, l'équipe People & Culture France (P&C) dans un message du 31/07 vous a annoncé ce changement avec l'emplacement de cette nouvelle rubrique sur notre fiche de paie.

#### Au 1er juillet 2023

COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES	Base	Taux	Salarié	Employeur
<b>SANTÉ</b>				
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Complémentaire Santé	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES</b>				
	Valeur		Valeur	Valeur
<b>EXONÉRATIONS ET ALLÈGÈMENTS DE COTISATIONS</b>			Valeur	Valeur
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			<b>Valeur</b>	<b>Valeur</b>
<b>MONTANT NET SOCIAL</b>				<b>Valeur</b>
<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>				<b>Valeur</b>
<i>dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie</i>				
				Valeur
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>	<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	<b>Cumul Annuel</b>
Montant net imposable			Valeur	Valeur
Impôt sur le revenu prélevé à la source	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur
Montant net des heures compl./suppl.exonérées			Valeur	Valeur
<b>NET A PAYER AU SALARIE (en Euros)</b>				<b>Valeur</b>
<b>ALLÈGÈMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR (en Euros)</b>				<b>Valeur</b>
<b>TOTAL VERSÉ PAR L'EMPLOYEUR (en Euros)</b>				<b>Valeur</b>

Pour en savoir plus :



## ACCORD HANDICAP :

### Négociation en vue du renouvellement de l'accord Handicap

Le projet d'accord en faveur des personnes en situation de handicap n'a pas beaucoup évolué par rapport à l'accord actuellement en vigueur. Certains objectifs ont été revus à la baisse tel le nombre d'embauche des personnes handicapées.

Par ailleurs, une grande partie des demandes de la CFDT n'a pas été retenue comme :

- les CESU pour les RQTH\* qui pourraient les aider dans leur quotidien;
- l'inscription d'une mention pour s'assurer de la non-discrimination à l'égard des salariés en situation de handicap (salaire, évolution...);
- des mesures pour le maintien dans l'emploi comme la prise en charge du transport. En effet, un salarié dont le transport adapté ne serait pas pris en charge, ne peut plus travailler et se verrait dans l'obligation de démissionner. Une telle situation pour la CFDT n'est pas acceptable. Or, plus d'une dizaine des salariés RQTH bénéficiant aujourd'hui d'une prise en charge de leur transport adapté se retrouverait dans ce cas de figure.



Ainsi, lors de la dernière réunion du 4 juillet dernier, la CFDT a insisté sur l'importance de la mise en œuvre des mesures de maintien dans l'emploi, d'autant plus que les entreprises du groupe Sopra Steria peine à recruter voire à maintenir les salariés dans leur poste.

**Prochaine négociation le vendredi 15 septembre.**

Vous avez manqué les dernières actualités sur le handicap :

RQTH\* : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé



## En bref :

==> **CSE** : Le CSE est en vacances au mois d'août, pas de réunion de CSE. La prochaine sera en septembre.

==> **NAO** : La dernière négociation du 13/08 portait sur les astreintes. Il a été convenu d'une évolution de la rémunération à **38,50€** en semaine, **66€** le week-end et jours fériés et **30€** l'heure d'intervention. [Article complet.](#)

==> **ELECTIONS** : L'accord de Vote Electronique pour les Elections des Membres du Comité Social & Economique (CSE), le Protocole d'Accord Préélectoral et l'Avenant à l'Accord sur le CSE ont été signés par la CFDT.



## ELECTIONS CSE : POURQUOI VOTER POUR UN SYNDICAT ?

### Un syndicat dans l'entreprise : une force pour les salariés

Les organisations syndicales jouent un rôle fondamental pour le **respect du droit au travail**, notamment le droit à des conditions de travail justes et favorables.

- Elles assurent la **défense collective mais aussi individuelle des intérêts des salariés**, au niveau national et à l'échelle de l'entreprise.
- Pour ce faire, elles peuvent **engager toutes sortes d'actions de protestation** (grèves, manifestations, pétitions...).
- Les groupements syndicaux ont par ailleurs accès à de nombreux documents internes. Ils peuvent ainsi garantir la transparence des informations auprès de tous

### Un syndicat, ça aide toute la société

- Il est prouvé que dans une **société où le taux de syndicalisation est élevé, les inégalités sont moindres**.
  - Les syndicats sont des chiens de garde des conditions sociales et de travail.
    - À l'échelle de l'entreprise, ils contribuent à la **justice économique**.
    - À l'échelle de nos communautés, ils contribuent à la vitalité de nos régions.
  - Les **salaires des travailleurs syndiqués** permettent de **soutenir les commerces, les emplois et les services locaux**.
    - À l'échelle nationale, ils contribuent à la **justice sociale**, à des programmes sociaux plus accessibles, un système d'éducation et de santé de qualité, des services de garde...

⇒ **C'est ça « l'avantage syndical » !**

### Un syndicat ça fait l'histoire !

Dans le passé, les **syndicats ont permis** de grands progrès comme **l'interdiction du travail des enfants**, les journées de repos, les **vacances annuelles**, les **heures supplémentaires**, les lois sur la santé et sécurité du travail, le salaire minimum, les avantages sociaux, la reconnaissance syndicale, etc.

### Des moyens derrière vos écus

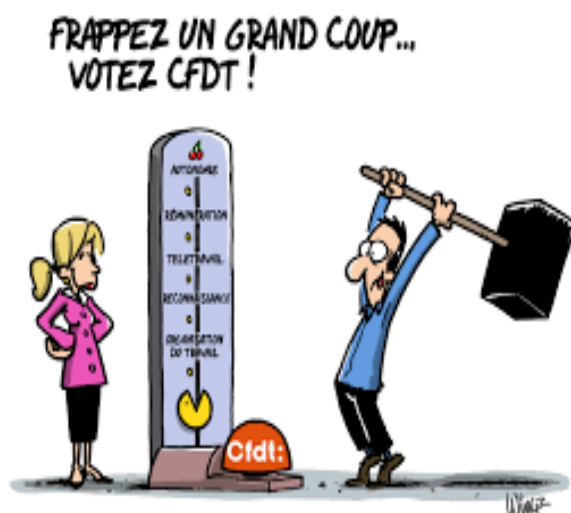
On nous fait souvent passer pour des râleurs, des utopistes, que nous n'avons pas un « **réel travail** » ce qui nous permet de publier régulièrement sur nos espaces pour informer les salariés.

- Nous vous invitons à nous rencontrer pour voir à quel point nous **sommes dévoués à notre travail, nos projets**. Et nous avons pris un engagement auprès de vous salariés, **nous sommes bien résolus à vous représenter** avec tous les moyens mis à notre disposition. Nous passons **beaucoup de notre temps libre et personnel à nous former seuls ou** auprès de nos fédérations afin de rester à la page des nouvelles lois concernant le monde du travail. Nous **discutons avec nos homologues de chez Sopra Steria** afin d'avoir une vision claire de ce qui se passe **au niveau du groupe**. En cas de besoin nous pouvons faire appel à des **avocats expérimentés de notre syndicat** pour nous guider et nous encadrer.
- On dit aussi parfois que nous en faisons trop, **nous préférons en faire trop que pas assez**. Parce qu'**1 non de la part de la Direction n'est jamais une raison pour que nous abandonnions des projets ou des actions** qui nous paraissent être bénéfiques pour les salariés. Nous sommes là pour porter votre voix et vos revendications.

Il nous paraît important que le CSE pour la prochaine mandature ait un meilleur équilibre entre les forces représentées. Comme en politique un contre-pouvoir est nécessaire et **ne pas laisser le pouvoir décisionnaire dans les mains d'une seule partie**.

**Nous vous garantissons un engagement total de notre part. Majoritaire, minoritaire nous continuerons à nous battre pour défendre vos intérêts.**

**Nous avons besoin de vous, alors n'oubliez pas de voter ! Ne laissez pas les autres décider pour vous.**





## L'AGENDA DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE SEPTEMBRE 2023

Date des élections :

- 1er tour : du mardi 26 septembre à 10h00 au mardi 03 octobre 2023 à 12h00

Si le quorum n'est pas atteint, c'est-à-dire xxx alors il y aura un 2nd tour.

- 2nd tour : du mardi 17 octobre à 10h00 au mardi 24 octobre 2023 à 12h00

La date de dépouillement de l'ensemble des scrutins est fixée :

- 1er tour : au mardi 03 octobre 2023 à 12h00
- 2nd tour : au mardi 24 octobre 2023 à 12h00

# VOTRE VOIX, VOTRE POUVOIR !



## REJOIGNEZ-NOUS

<https://axway.jiveon.com/groups/la-cfdt-axway>  
<https://cfdtaxway.blogspot.com/>  
[cfdt.axway@gmail.com](mailto:cfdt.axway@gmail.com)

Cfdt:

**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR UN ACCIDENT POUR ASSURER VOTRE VOITURE...**  
**PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**

INFORMATION SYNDICALE CFDT AXWAY

